



Conseil Municipal du 23 février 2021 COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusé avec pouvoir	Absent
15	15	0	0

Approbation du PV du 26 janvier 2021

Claude Didier demande un supplément au PV du 26 janvier suite à la présentation de Peps's TZCLD. Il propose que soit inscrit : « *A la question du soutien que la commune peut apporter à Pep's TZCLD, la mairie, les élus, le CCAS peuvent servir de relais pour mobiliser les chômeurs, l'isolement et le temps long d'attente d'aboutissement du projet ne favorisant pas leur implication* ». Proposition adoptée à l'unanimité. Le procès-verbal du conseil du 26 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

1- PERSONNEL : Création d'un poste de chef.fe de projet Petites Villes de demain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer et d'ouvrir un poste de chef.fe de projet Petites Villes de demain, poste contractuel d'une durée de 6 ans, de catégorie A, dont la fiche de poste est jointe au projet de délibération ;
- de solliciter les subventions les plus hautes en lien avec la création du poste ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent.

2-URBANISME : Exécution du jugement du TA n°1705543

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- 1- d'exécuter le jugement n °1705543 en date du 11 juin 2020 du Tribunal Administratif de Grenoble ;
- 2- par conséquent, de classer la parcelle cadastrée à la section AR sous le n° 9 en zone U3a ;
- 3- de modifier, en conséquence, le zonage du PLU ;
- 4- d'autoriser le Maire à signer tous documents y afférent.

3- ECONOMIE : Soutien à la candidature de Pep's-Trièves pour TZCLD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De soutenir la candidature de Pep's-Trièves au projet TZCLD portée par la communauté de communes du Trièves ;
- D'encourager, dans ce cadre, la création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) ;
- De répondre, en tant que de besoin, aux propositions de services de l'EBE qui sera créée ;

- De désigner Gilles BARBE comme interlocuteur privilégié de la commune de Mens auprès du collectif Pep's Trièves.
- De notifier cette délibération au président de la communauté de communes et à la sénatrice et conseillère départementale de l'Isère Mme Puissat.

4-FORET : Maintien des postes de gardes forestiers dans le secteur Trièves

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le vœu :

- que l'ONF maintienne a minima 6 postes de garde forestier dans le secteur du Trièves ;
- d'être informé et associé aux décisions de l'ONF qui concernent le secteur du Trièves ;

Ce vœu sera transmis aux communes membres de la communauté de communes ; au président de la CCT, et à la direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ONF.

Motion FREE : demande de construction d'une antenne relais à Cornillon en Trièves
--

C'est au regard de ces considérations que les élus du conseil municipal de Mens demandent en priorité à l'opérateur FREE :

- 1) de surseoir au choix unilatéral de l'emplacement prévu et de revenir dans une volonté de concertation pour trouver une meilleure implantation en termes de respect du paysage remarquable du Trièves et pour une meilleure acceptation par la population ;
- 2) de se rapprocher des autres opérateurs pour une réflexion concertée des implantations d'antenne sur la commune de Mens ou des communes périphériques dans l'optique d'une couverture de la commune de Mens.

De manière plus générale, les élus du conseil municipal de Mens constatent :

- 1) qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, les études ne permettent pas de se prononcer sur la 5G ;
- 2) que si un déploiement éventuel de la 5G doit être envisagé sur le Trièves, il fera l'objet d'un débat en conseil municipal ;

C'est dans cet objectif que les élus du conseil municipal de Mens demandent :

- 1) au président de la communauté de communes du Trièves la tenue d'un débat sur la 5G sur le territoire, d'ici la fin de l'année 2021, impliquant acteurs publics, privés, experts et citoyens et organisé par un commissaire indépendant ;
- 2) au Premier Ministre, au Ministre de la santé et au Ministre de la Transition écologique un moratoire sur l'implantation de la 5G jusqu'à la publication du rapport attendu de l'ANSES en 2021 tel que préconisé par la Convention citoyenne et l'application droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.
